

**Département de
la Haute-Savoie**

**Mairie
de
B O G E V E
74250**

Téléphone : 04 50 36 62 08
Télécopie : 04 50 36 66 50
Adresse Internet :
mairie@bogeve.fr

Compte Rendu du conseil municipal

19 décembre
2018

20H00

Salle François
Chardon

Présents	CHARDON Patrick, ROCH Jacqueline, DELAVOET Jean-Pierre, BABE Alice, BOUVAREL Magali, BOVET Aurélie, BRON Pierre, DUBOIS Anne-Gaëlle, FOREL Jules, GAL Catherine, GAVARD Patrick, GRILLET Luc
Absents excusés	BAUER Frédéric , JULLIARD Laurence, CHARDON Didier
Secrétaire de séance	BOUVAREL Magali
Ordre du Jour : <ul style="list-style-type: none">- Approbation compte-rendu réunion du 14 Novembre 2018- Décision Modificative n°3budget principal- Prise en charge dépenses investissement avant le vote du budget primitif- Retrait de la délibération ISFE « Régie »- Questions diverses- Présentation APD future Mairie	

APPROBATION COMPTE-RENDU

Après modification de la date des Vœux du Maire au samedi 12 janvier à 18H et de quelques corrections d'orthographe, le compte rendu de la réunion du 14 novembre est approuvé à l'unanimité.

Décision Modificative n°3 budget principal

Lors de l'établissement du budget primitif 2018, nous ne connaissions pas le montant des dépenses de fonctionnement FNGIR* et FPIC*. En accord avec la trésorerie, nous avons prévu la même somme que l'année précédente.

Or les montants du FNGIR et du FPIC ont nettement augmenté pour 2018 (13 942 au lieu de 9 519 € en 2017).

C'est pourquoi, il est nécessaire de prendre une décision modificative sur le budget principal.

Le conseil Municipal, à l'unanimité, autorise la diminution des dépenses au chapitre 12(frais de personnel) de 6000 € et l'augmentation de celle du chapitre 14(dépenses de fonctionnement FNGIR et FPIC) du même montant.

*FNGIR : Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources.

Il permet de compenser les conséquences financières de la réforme de la fiscalité locale.

Il est calculé sur la base d'une comparaison des ressources avant et après réforme de la taxe professionnelle.

*FPIC : Fonds national de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales est un fond de péréquation horizontale entre communes et intercommunalités, créé par la loi de finances de 2011 et mis en place en 2012, à la suite de la suppression de la taxe professionnelle

Prise en charge dépenses investissement avant le vote du budget primitif

Monsieur le Maire explique à son conseil municipal, qu'en attendant le vote du budget primitif 2019, la commune ne peut pas payer de factures d'investissement, sauf dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2018.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1^{er} trimestre 2019 (travaux d'aménagement du bâtiment de la coopérative qui vont démarrer en début d'année), le Conseil Municipal peut, en vertu de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales autoriser la Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2018 (BP +DM+BS).

Le conseil vote à l'unanimité et autorise Monsieur le Maire à engager, liquider ou mandater ces factures d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2018 qui arriveraient avant le vote du budget au mois d'avril 2019.

Retrait de la délibération ISFE « Régie »

Par délibération en date du 17/01/2018, le conseil avait décidé l'instauration d'une part supplémentaire du RIFSEEP pour remplacer l'indemnité du régisseur à compter du 1er janvier 2018.

La préfecture demande que cette délibération soit retirée car toute décision prise doit obéir au principe de non-rétroactivité et ne peut donc pas être appliquée au 1^{er} janvier 2018.

Le conseil Municipal retire donc cette délibération du 17 janvier 2018.

Et reprend une nouvelle délibération qui sera effective à compter du 1^{er} janvier 2019.

Questions diverses

Travaux en cours :

Monsieur le Maire informe son conseil de l'ensemble des travaux effectués dernièrement :

- Avaloir route de la Tremplaz
- Déplacement de la borne incendie de la Tremplaz + une nouvelle borne au Croue
- Enrochement sur la route au col du Perret
- Remise en état du chemin des Chaix
- Réparation de la fuite sur le tuyau du trop-plein du réservoir intermédiaire au Clos Michaud.

Un complément d'informations est présenté sur l'évolution du tarif de l'eau suite à l'interpellation de plusieurs administrés (cf tableau ci-dessous).

Il est vrai que les tarifs ont augmentés sensiblement cette année, comme l'année dernière, et augmenteront encore l'année prochaine.

Quand nous sommes rentrés au SRB, notre facture d'eau et assainissement était la moins chère du syndicat.

La loi veut que dans un syndicat, le tarif soit le même pour tout le monde.

Le Préfet avait accepté que le SRB déroge à cette loi, avec une augmentation progressive pour une harmonisation des tarifs en 2020.

C'est ce qui explique que la facture des Bogèvens augmente plus vite que celle des autres adhérents.

Il est également indiqué que les relevés ayant été réalisés plus tardivement qu'à l'accoutumé, la facture porte sur 15 mois de consommation.

Le SRB étudie d'ailleurs la mise en place d'une bi-facturation avec une facture estimative au bout de 6 mois.

TARIFS EAU & ASSAINISSEMENT

Calcul du montant des factures 2017, 2018 et 2019 avec des consommations de 80, 120, 160, 200, 240 et 300 m³.

L'augmentation moyenne pour 2018 est de 4%, celle de 2019 sera de 5.30%

Consommation	Facture 2017	Facture 2018	Augmentation	Facture 2019	augmentation
80 m ³	341.00 €	352.00 €	3.21 %	368.00 €	4.53 %
120 m ³	465.00 €	484.00 €	3.99 %	509.00 €	5.31 %
160m ³	589.00 €	615.00 €	4.44 %	651.00 €	5.76 %
200 m ³	713.00 €	747.00 €	4.74 %	792.00 €	6.05 %
240 m ³	837.00 €	879.00 €	4.95 %	934.00 €	6.25 %
300 m ³	1023.00 €	1076.00 €	5.16 %	1146.00 €	6.46 %

➤ Avancement des travaux de la Coop

Monsieur le Maire informe le conseil que la réception de l'extension du bâtiment de la Coop a été faite.

Le déménagement du commerce aura lieu dès la réception de la nouvelle banque réfrigérée le 7 janvier 2019.

Le local supérieur de 67m² intéresse un médecin qui souhaite s'installer avec un confrère.

➤ Recensement :

Suite au dernier recensement, l'INSEE nous a informés que la population légale de Bogève est passée de 1'032 à 1'107 habitants au 1^{er} janvier 2016.

Ces chiffres entreront en vigueur dès le 01/01/2019.

➤ Remplissage de la Lagune :

Après s'être vidé, depuis le raccordement des eaux usées de la commune à la station d'épuration de Scientrier, la lagune est à présent remise en eaux grâce à la source de « la Renaude ».

Un rendez-vous avec Le SM3A (Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et de ses Affluents) est programmé en janvier afin d'étudier plusieurs propositions et aides sur le devenir de la lagune.

➤ Appartement ancienne poste :

Monsieur le Maire ira avec Jean Pierre Delavoet visiter l'appartement pour évaluer le montant des travaux de remise en état.

➤ Distribution des Colis aux Anciens Bogèvan(e)s :

Cette année trois nouvelles personnes recevront le coli préparé par le conseil Municipal à l'occasion des fêtes de fin d'année.

Au total 36 Bogèvanes et Bogévans, né(e)s avant 1939, vont recevoir la visite des conseiller(e)s entre le 26 et le 31 décembre. Monsieur le Maire et son adjointe, Madame Jacqueline Roch, se rendront également à la MARPA et à l'hôpital de la Tour

Présentation APD future Mairie

Madame Nelly Guyot (N G Architecture, Fillinges) vient présenter à l'ensemble du Conseil Municipal l'**Avant-projet définitif** de la future Mairie de Bogève.

Les grands axes du projet sont :

- La réhabilitation du bâtiment de l'ancienne école des Garçons.

Il sera étanché par l'intérieur, ce qui sera moins coûteux.

L'entrée se fera sur le côté « Sud » du bâtiment pour un accès aux personnes à mobilité réduite (PMR)

- L'ancienne Maternelle (actuellement occupée par le kiné et l'ostéopathe sera démolie et un « parvis » sera aménagé à côté du parking, avec un escalier central permettant la descente vers la place Raymond et René Bouvier.

- Le préau ne sera pas aménagé pour le moment, mais fermé par une belle porte de garage et utilisé pour des rangements.

- Mise en Valeur des arcades de l'ancien préau du rez-de-chaussée, avec la création d'une salle pour les associations et les Mariages.

Le pilier central sera remplacé par une poutre de soutènement, le Salle disposera ainsi d'un grand volume de 60,56m².

- Les Bureaux, secrétariat et le bureau de Monsieur le Maire seront au niveau de la route
- La Salle du Conseil sera à l'étage
- Et un bureau pour les adjoints est prévu à l'étage supérieur.

Le phasage des travaux est prévu dans l'objectif d'une livraison à fin 2019.

Dès le début de l'année nous ferons les diagnostics avant travaux, les appels d'offres seront lancés, ainsi que les dossiers de consultations des entreprises (DCE).

Les travaux pourraient débuter en Mai dans l'ancien bâtiment.

La démolition de l'ancienne école maternelle n'interviendra pas avant le mois de septembre pour les aménagements extérieurs.

Monsieur le Maire et son Conseil sont séduits par ce projet et approuvent à l'unanimité le lancement « officiel » des travaux de la Mairie de Bogève.

INFORMATIONS

Monsieur le Maire informe le conseil que l'Harmonie de Viuz-en-Sallaz « La Cécilienne » propose de venir faire un concert gratuit à Bogève le vendredi 28 juin 2019 en soirée.

Monsieur le Maire propose d'avancer la cérémonie du 11 novembre qui se déroule en 2019 à Bogève, au dimanche 10 novembre afin que l'harmonie de Viuz-en-Sallaz puisse participer car le 11 novembre elle est déjà prise à Viuz et dans des communes voisines.

Félicitation à Jules Forel, papa du petit Valentin depuis le 08 décembre 2018.

La séance est levée à 22H45.